

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.070

L'An deux Mille Quinze, le 21 mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 mai 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 mai 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par Didier QUENTIN  
M. Michel SERVIT représenté par Eva ROY  
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
M. Jean-Paul CLECH représenté par Bernard GIRAUD  
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Mme Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'« ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCES ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+ ) », POUR L'ANNEE 2015

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : 2 ABSTENTIONS

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 41.400 € (quarante et un mille quatre cents euros) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+ ) », pour l'année 2015.

Cette subvention étant supérieure à la somme de 23.000 euros, il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+ ) ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+ ) » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à la signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'attribuer une subvention de 41.400 € (quarante et un mille quatre cents euros) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+ ) », pour l'année 2015.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+ ) ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 mai 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO